

ARRETE MUNICIPAL N° 12997 DU 07 JUIN 2023

LE MAIRE DE LARMOR-PLAGE,

OBJET :

« Les Givrés de Larmor-
Plage »

Plage de Toulhars

Dimanche 11 juin 2023

Vu les articles L.2215-4, L. 2213-6, et L.2121-29, L.2331-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Considérant la demande de Monsieur THOMAS Henri, Président de l'association « Les Givrés de Larmor-Plage », sollicitant l'autorisation d'occuper une partie de la plage de Toulhars,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité municipale de prendre acte de la demande du requérant,

Considérant que par mesure de sécurité publique, il importe de réglementer une partie de la plage de Toulhars,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le dimanche 11 juin 2023, de 08h à 14h, environ 80m² seront occupés par les bénévoles de l'association « Givrés de Larmor-Plage » pour l'installation de tables et de « vitabris ». Ils s'installeront sur la plage de Toulhars au bas de l'escalier circulaire situé en face de l'école Notre Dame.

ARTICLE 2 : Les bénévoles réuniront tous les éléments nécessaires et adéquats pour organiser les animations prévues en toute sécurité.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques municipaux, Madame la Commissaire Centrale de Police de LORIENT, Messieurs les Policiers Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation
Le Maire

LE MAIRE
Patrice VALTON

